

**2022-060**DEPARTEMENT DE  
L'AUDEARRONDISSEMENT  
DE NARBONNEREPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 01****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le six décembre

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

**SOUS-DOMAINE**

DÉCISION

BUDGÉTAIRES

**PRÉSENTS** : Jean-Louis RIO, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Claudine BOUFFET, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

**ABSENTS EXCUSÉS** : Catherine ROI, Stéfan FROWEIN, Sandrine SERRE, Marie-Claude, BUSTO.**PROCURATIONS** : Catherine ROI à Cécile JASSIN, Stéfan FROWEIN à Jean-Louis RIO, Sandrine SERRE à Henri BASTIDE.**OBJET :**Approbation de la  
modification des  
statuts du SIVOM**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Emilie EVEILLECHIEN.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, par délibération du 19 octobre 2022, le Comité Syndical du SIVOM a modifié les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple « Narbonne Rural ». Ce syndicat a pour but l'aide et maintien à domicile des personnes dépendantes.

Les deux modifications votées sont les suivantes :

- Permettre au SIVOM de fiscaliser la participation des communes, à charge pour l'Assemblée délibérante dans un second temps de s'opposer à cette fiscalisation, et de décider de verser en tout ou en partie la somme fiscalisée par le SIVOM sous forme de participation versée par le budget de la commune ;
- Supprimer une compétence optionnelle liée aux Contrats Temps Libre qui n'existe plus.

Les 16 communes adhérentes au SIVOM sont appelées à approuver la modification des statuts.

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :****CONVOCACTION C.M. :**  
**29/11/2022**

☞ DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet de statuts tels que proposés par le SIVOM de Narbonne rural dans sa délibération du 19 octobre 2022 ;

☞ AUTORISE Monsieur le Maire à tout document afférent à ce dossier ;

☞ PRÉCISE que la présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
- Transmise à Monsieur le Président du SIVOM
- Affichée en mairie

**AFFICHAGE DE LA  
CONVOCAION C.M :**  
29/11/2022

**LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

**CERTIFIEE  
EXECUTOIRE  
PAR RECEPTION EN  
S/PREFECTURE LE :**  
07/12/2022

Monsieur Jean-Louis RIO



Maire de BAGES



Emilie EVEILLECHIEN



Secrétaire de séance

**PAR PUBLICATION  
LE :** 08/12/2022